B. De quelle fource dérive-t-elle ? com-

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des fommes affignées & payées

c. Fondations? - -

d. Caisses communales?

e. Biens d'églife?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16°. Pension de l'instituteur ou maître La Commune paye au Régent 90 francs en Argent d'école?

jl perçoit de la Mation au Chataud de Bonmo de La commune paye au Régent 90 francs en Argent perçoit de la Mation au Chataud de Bonmo de Lucres Quarterons de froment, et en Argent 14 francs et 12 Sols

- Comme cidessus 12 Quarterons de froment et 14 Livres 12 Sols en Argent et Comme cidessu - De la Comune 90 francs y Comprit & Livre pr. Son de pot

g. De biens-fonds? - point

b. Ou d'autres capitaux quel conques? il n'y en a point

An Vand le 6 Mars 1199 Dierre Christinet Regent du Vand 2

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. Nom de l'endroit où est située l'é
 - a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
 - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
 - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence resfort-il?
 - d. District
- e. Canton
- Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maifons, celle du second treize, celle du troisiè. me quatre maisons.)

- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école.
 - a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
 - b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Tremiere dans du College der Syon?

A Lours distinces reciproques,

Instituteur pour tous les articles fommuns aux os Master du Collège

63. No deat on Pécola qu'en biver ? St

The Livres dismonthies, langed forten

The control of region of the control of

II. Indicator.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms,

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en biver? & combien dure-t-elle?
- 7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

Depuis le 1° tout jusqu'au 1° 86 3 h lomatin a la apres mid: les autres 6 mois a temat en l'apres mid: 10°. Les enfans sont - ils distribués ou

chacune subdivisée relon la capacité

III

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

- de Sausoune

c. Son nom - Henry - Sirederich (respin)

Les letules her des lieves historiques, la

Beligion la Geographie ancienne de modern
les Grammais et l'orthographe françaire
l'arithmetique, la mythologie, e sus entien
lapables, un fours des Geomblie à de Sphere?
Les alin depuis les 1º Rudimens jusqu'à Site de

phorace.

"es lieve; alémentaire fomunement en

usage dans wite closse sont 1º Pela lecture Mistois,
abregie de Boustan, a l'ela heligion l'abrigodu fatele d'Oste

3: Pela Geographie la gora petite geographie d'Osternats.

1: Pela grammain frança d'aille.

5. Electren dela langue d'orthogra ple france: Durand 6. P. le latin tous to midimen, panteus latines admis

Sourles tolleger Du Pays.

(3)

d. Son age.

Trente Deux aus.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?, Quale 3 filles vun garcon

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit fa vocation précédente?

b. Réunit-il à fon office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, b. En été, foit garçons ou filles.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Posséde-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'églife ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'é-cole? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peutêtre sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. Pepuis 5'h aus.

Consaere au t'minister en 1791; Viraited aus le Cont

Evenhe' de Backe pend 1 am à Burines district de Rolle

aussi pend un au depuis qu'irgs 1: Institute la Gingine en

Subridiaise pour la prédication des Eglises de Gingine en

frelag à 1 heu de Nyon

one hyper wete tous garrows.

Rien 15 62 pour le Chaufage Dhyor.

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? A. En argent, bled, vin, ou bois? B. De quelle fource dérive-t-elle ? coma. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis? b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? c. Fondations? d. Caisses communales? e. Biens d'église? f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? g. De biens - fonds? b. Ou d'autres capitaux quelconques? Remarques. 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre. 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles. 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Sola Comman De Syon & \$28. arque le bois de Bourgevis come los a autres Institute

1. Calle du follege de Nyon

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Seconde Plasse du Collège de Nyon

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. Nom de l'endroit où est située l'é
 - a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
 - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
 - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence reffort-il?

2°. Eloignement des maisons appartes nantes au ressort de chaque école.

> (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maifons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école.

- a. On indiquera l'éloignement de cha. cun du lieu de l'école, &c.
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Ville, Soef lieu de Dristrict

9. Darie de Pécole chaque jour?

14 Theure Nyon Ville, 280 maisons, (fermes) Bois Dogy Tolloveray, Sur les Tattes, Vuarpiliere Caleve, Gangins

mon no? n c